

Consignation Eclairage Public

OBJECTIF DE FORMATION

Prendre en compte des installations Eclairage Public pour les agents chargés d'intervenir sur ces installations.

Réaliser des consignations sur les câbles Eclairage Public en toute sécurité en appliquant la norme NFC 18-510 et en utilisant les documents d'accès au réseau.

PÉDAGOGIE

- Formation théorique et pratique
- Intervention du hiérarchique en fin de stage si possible
- Envoi à l'employeur d'une attestation de suivi de stage

Durée de la formation : 1 jour

Population concernée :

Toutes personnes intervenant sur les chantiers d'Eclairage Public, ainsi que les managers ayant une habilitation au minimum B2V-H2V

PROGRAMME DE FORMATION

Partie théorique :

- L'environnement et les installations de l'éclairage public
- Les documents de référence (norme NFC 18-510, Code général des manœuvres...)
- La consignation et le rôle de chaque acteur
- Les habilitations nécessaires
- Les accès aux ouvrages et les documents liés aux Documents d'Accès aux Ouvrages Electrique (DAOE), aux Instructions de Sécurité Temporaires (IST), aux Instructions de Sécurité Permanentes (ISP)...

Partie pratique :

- La préparation de la consignation sur des installations d'Eclairage Public en service
- Les exercices pratiques de consignation en binôme avec le reste du groupe en observation
- L'analyse de l'exercice
- La réalisation en binôme autant de fois que nécessaire
- L'analyse de l'exercice à chaque rotation de binôme
- La synthèse des exercices et de la journée de formation